

PLAN LOCAL D'URBANISME DE NOUSTY

PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

EAU & ENVIRONNEMENT

AGENCE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

COMMUNE DE NOUSTY

SOMMAIRE

Introduction	1
Axe 1 : Assurer un développement urbain durable	2
Axe 2 : Développer l'activité économique	3
Axe 3 : Organiser les déplacements	4
Axe 4 : Maintenir et affirmer les équilibres du territoire	5

INTRODUCTION

A travers l'élaboration de son PLU, la commune de Nousty s'oriente vers un développement urbain équilibré et maîtrisé visant à une gestion durable de son territoire.

La stratégie communale se fonde sur quatre orientations générales :

- un développement urbain durable,
- une activité économique à développer,
- des déplacements à organiser,
- des équilibres de territoire à maintenir et à affirmer.

AXE 1 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

A travers la révision de son document d'urbanisme, la municipalité de Nousty a pour volonté de pouvoir maintenir la dynamique démographique de cette dernière décennie. Ainsi, elle souhaite se donner les moyens d'atteindre les 2500 habitants d'ici 10-15 ans via une ouverture à l'urbanisation en cohérence avec cet objectif.

Pour cela, elle s'oriente vers un développement urbain équilibré visant à une gestion du territoire conforme à la notion de développement durable. La stratégie communale se fonde ainsi sur le fait :

1. de privilégier un recentrage de l'urbanisation au niveau du village. Ceci permettra :

- de **limiter la consommation d'espace** par un encadrement de l'urbanisation tant en termes de localisation des zones développées que de forme urbaine proposée (prescriptions dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation).

- de **rentabiliser les réseaux existants.**

L'accueil de population se fera ainsi en cohérence avec la capacité des équipements et réseaux. L'urbanisation sera phasée en fonction de la capacité d'investissement de la commune en matière d'équipements de desserte (assainissement collectif, gestion des eaux pluviales, AEP, voirie).

- de **faciliter le développement des communications numériques.**

En maîtrisant une urbanisation structurée autour du village, la commune maintient une configuration de l'habitat favorable au développement des réseaux de communication numérique sur son territoire.

- de mener une réflexion sur **l'organisation des déplacements** (routiers et piétons/cycles) au niveau du village. (voir axe 3).

2. de contenir l'extension de l'habitat diffus

En dehors du village, le territoire de Nousty est composé de plusieurs quartiers disséminés dans l'espace rural. Issus pour la majorité du précédent document d'urbanisme, la municipalité contient le développement de ces quartiers dans leur enveloppe existante en raison notamment de leur niveau de desserte et de leur éloignement au village.

3. d'assurer une mixité des fonctions au sein du village

Il existe une volonté communale de maintenir une mixité dans le village à la fois en terme de type de logement proposé (accession à la propriété et locatif) que de vocation du bâti (habitat, commerce, artisanat, ...).

4. de prendre en compte les contraintes au développement de l'habitat

Les choix de développement urbain ont également été déterminés au regard des contraintes existantes sur le territoire de Nousty, à savoir : les prescriptions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur l'Ousse, les servitudes liées à la présence de canalisations de gaz, les accès sur la RD817 classée à grande circulation,

AXE 2 : DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La commune de Nousty accueille actuellement quelques activités commerciales et artisanales le long de la RD817. De par la position stratégique du territoire communal le long de la RD817 (axe reliant Pau à Tarbes) et la présence de l'échangeur de l'A64, le PLU vise à favoriser un développement de l'activité économique structuré le long de cet axe.

1. Enclencher un processus de dynamisation économique

Au regard de l'effet vitrine qu'offre la RD817 et de la facilité d'accès liée à la présence de l'échangeur de l'A64, la municipalité souhaite donc affirmer le développement économique notamment en terme d'équipement commercial et artisanal comme l'un de ses axes prioritaire.

Ainsi, dans le cadre du PLU, il est prévu :

- de permettre la réalisation de la ZAC intercommunale Pyrénées Est-Béarn qui s'inscrit dans le projet global de développement porté par la communauté de communes Ousse Gabas,
- d'affirmer la vocation économique des abords de la RD817. Le long de cet axe, il sera ainsi privilégié le maintien et la création d'activités commerciales et artisanales, cela, à court et moyen terme,
- d'assurer une mixité des fonctions dans le village en permettant aux commerçants et artisans de s'y implanter.

2. Assurer la pérennité de l'activité agricole

L'activité agricole occupe également une place importante sur le territoire non seulement comme composante paysagère et identitaire mais aussi comme activité économique locale.

Le développement urbain de la commune se fondant sur une limitation de la dispersion du bâti dans l'espace rural, il permet de maintenir des entités agricoles cohérentes favorables à la pérennité des exploitations.

Ainsi, le PLU identifie et hiérarchise les enjeux agricoles, à travers :

- la préservation des bâtiments d'élevage en évitant leur proximité avec les zones urbanisées,
- la protection durable des zones de fort enjeu agricole,
- la mise en valeur du bâti patrimonial qui n'est plus utilisé pour l'exploitation agricole.

AXE 3 : ORGANISER LES DEPLACEMENTS

La croissance démographique récente a engendré une augmentation du trafic qui génère aujourd'hui des difficultés de circulations (à la fois piétonnes et routières) au niveau de la traversée du village et des sorties sur la RD817. Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune souhaite intégrer les déplacements doux à la réflexion et réorganiser la desserte routière de façon à limiter la circulation au niveau village ancien.

1. Favoriser les déplacements doux

Le PLU vise à replacer les piétons et le cycle au cœur de la réflexion :

- en privilégiant un développement au niveau du village offrant ainsi une proximité entre zone habitée et équipements publics,
- en intégrant dans les orientations d'aménagement et de programmation les déplacements piétons et cycle et leur sécurisation,
- en valorisation les abords de l'Ousse par la création d'une promenade longeant le cours d'eau.

2. Améliorer la circulation routière

Au niveau du village, il est prévu un maillage des futures zones de développement avec la création de deux voies structurantes permettant de désengorger le centre ancien :

- à l'ouest à partir du giratoire situé sur le chemin d'Artigueloutan jusqu'à la rue du bourg,
- à l'est de la RD 213 jusqu'au giratoire de l'A64.

En outre, le regroupement de l'habitat facilitera, dans le futur, la mise en place d'une desserte de la commune par les transports en commun vers l'agglomération paloise.

AXE 4 : MAINTENIR ET AFFIRMER LES EQUILIBRES DU TERRITOIRE

La commune souhaite allier développement urbain et préservation des milieux naturels et espaces agricoles, de façon à préserver à la fois la biodiversité qu'offre son territoire mais aussi la qualité de son cadre de vie rural.

1. Renforcer les trames vertes et bleues, et protéger les corridors écologiques

Le projet communal intègre dans sa réflexion la nécessaire préservation des grandes entités naturelles qui composent son territoire. Ainsi le PLU vise à :

- préserver, voire restaurer, les principales continuités écologiques que sont notamment les boisements tel que le bois d'Angaïs et les cours d'eau et leur milieu associé (ripisylve de l'Ousse et de l'Arrious),
- prendre en compte les secteurs identifiés pour leur richesse écologique (zone Natura 2000),
- traiter par du végétal les abords du village de façon à recréer des connectivités avec les alignements boisés existants.

2. Limiter l'impact de l'urbanisation sur les milieux naturels et les espaces agricoles

La volonté de recentrage de l'urbanisation au niveau du village, entre la RD817 et l'Ousse ainsi que le maintien des quartiers dans leur enveloppe, permettent d'associer développement urbain et :

- maintien des deux principales entités agricoles que sont le plateau de l'Ayguelongue au nord et la vallée de l'Ousse (partie sud),
- préservation des principales entités naturelles que sont le bois d'Angaïs, l'Ousse et ses affluents.